



CAPD du 17 juin 2019 Déclaration du SE-Unsa

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs,

Quel mouvement exceptionnel que ce mouvement 2019 !

Exceptionnel car il montre encore une fois la qualité du dialogue social, de l'écoute que nous avons eue auprès de vous, Monsieur le Directeur Académique, et de vos services, ... encore plus qu'à l'habitude.

Exceptionnel quant à la maltraitance engendrée par les décisions de notre ministère, droit dans ses bottes, qui a imposé des procédures nouvelles, à marche forcée, procédures impréparées qui ont conduit à un pilotage à vue.

Vœu géographique obligatoire, affectation à titre définitif sur une zone géographique et non sur un poste précisément défini, modalités de prise en compte des priorités légales... Les modifications issues de la note de service mobilité de ce mouvement 2019 sont nombreuses et inadaptées aux personnels du 1er degré. Le pari de la confiance auprès des enseignants est en passe d'être perdu par le ministre. Bien plus que des injonctions et au-delà des discours, les professionnels que sont les enseignants des écoles attendent une gestion qui prenne en compte leurs aspirations et leurs besoins. Pour le SE-Unsa, les opérations de mouvement cette année ne garantissent ni une meilleure satisfaction des aspirations des enseignants, ni une meilleure réponse aux besoins du système. Nous avons d'ailleurs, avec d'autres organisations syndicales, demandé le report de l'application au Ministre il y a plusieurs mois. En vain ! Et si le choix ministériel précipité de la refonte des mouvements départementaux met ainsi les personnels enseignants en insécurité, il met les personnels administratifs en difficulté, comme l'a très récemment dénoncé notre fédération, l'Unsa Education. En effet, les bugs informatiques sont nombreux, les dysfonctionnements récurrents. Ceci crée de l'incompréhension quant à la bonne utilisation du serveur par nos collègues, un retard dans la diffusion des résultats qui impacte l'organisation personnelle des enseignants comme la vie interne des écoles et provoque également la nécessité d'un travail accru pour les services administratifs. À ce sujet, une note du directeur de cabinet de notre ministre aux recteurs et aux DASEN a incité à mobiliser les personnels administratifs et techniques le samedi voire le dimanche, ceci afin de rendre opérationnel un dispositif qui, conjuguant changement de règles avec changement de système informatique, menace de dysfonctionner à chaque étape de son déploiement. Pour le SE-Unsa, il est inacceptable d'en arriver à de telles situations.

Notre département a été jusqu'à présent efficace, réfléchi et porteur d'équité dans le traitement des opérations de mouvement pour nos collègues, tout en garantissant une couverture professionnelle sur l'ensemble de notre territoire. Il est plus que dommage que ces nouvelles modalités imposées et précipitées viennent remettre en question cet équilibre.

Encore une fois, nous saluons ici la qualité de nos échanges en département. Parce que vous avez compris les enjeux individuels, vous avez décidé de laisser la possibilité, pour l'année prochaine, aux collègues qui le souhaitent et le spécifiaient dans le cadre d'un suivi RH, de renoncer à leur poste obtenu à titre définitif. Il faudra peut-être aller plus loin lors de cette CAPD où nous aurons des propositions à vous faire, afin, comme certains départements l'ont adopté, de pouvoir nommer le plus grand nombre de collègues sur des postes ou des zones choisies. Il faudra pour cela avoir un regard attentif sur la répartition des postes par circonscription et des nominations donc, notamment des plus jeunes collègues d'entre nous tous concentrés sur la même zone. Il faudra aussi réfléchir sur la façon de répartir les recompositions de postes de TRS et de titulaires départementaux obtenus en liste 1, en liste 2, et bien sûr en extension.

Nous, représentants du personnel du SE-UNSA, nous opposons donc résolument à cette logique comptable imposée nationalement et défendons haut et fort le droit des personnels à une mobilité qu'ils choisissent face à une administration centrale qui s'éloigne clairement de l'humain.

Oui, au SE-UNSA, nous sommes en colère ! Nous replaçons ce qui se passe dans notre ministère à la lumière de la nouvelle loi dite « de modernisation de la fonction publique ». Cette loi est très inquiétante pour tous les fonctionnaires. Elle précarisera les personnels et donc les élèves et le service public d'éducation en ayant recours de manière accrue aux contractuels sans formation, contrairement aux titulaires.

Ce projet de loi vide de son sens le paritarisme et acte la disparition des compétences des commissions paritaires à partir de 2020. Dès l'année scolaire prochaine, les représentants du personnel ne pourront donc plus vérifier les opérations de mobilité géographique. Dès 2021, les opérations de promotion, et passages Hors-classe et Classe exceptionnelle subiront le même sort. Les CAP ne traiteront plus que des recours et des procédures disciplinaires. Le traitement individuel des agents ne se fera plus dans la même transparence, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les représentants des personnels ne pourront plus vérifier l'équité du traitement dû à chaque agent. Le recours ne pourra se faire que par des procédures individuelles, contentieuses, hiérarchiques puis administratives. Ces procédures sont lourdes, longues, complexes et donc dissuasives. Les personnels se retrouveront isolés face à leur employeur.

S'il fallait démontrer l'utilité des représentants des personnels sur les opérations de mutation, le mouvement 2019 constitue un cas d'école exceptionnel que vous avez su saisir en nous proposant un groupe de travail supplémentaire il y a quelques jours. Celui-ci a permis de faire beaucoup de propositions, et de faire remonter nombre d'interrogations, qui, nous l'espérons aujourd'hui, trouverons l'issue la plus favorable pour les personnels.

Vient maintenant le temps des phases d'ajustement. Nous savons que vous mettez tout en œuvre pour que nos collègues puissent avoir leur affectation, sur postes complets mais surtout sur compléments de services, juste avant les congés d'été. Nous aurons aujourd'hui, là encore, des propositions à vous faire pour respecter d'une part la plus grande équité dans les résultats, mais aussi, les souhaits des enseignants du département. Nous sommes conscients que cela impose aux services de continuer à travailler sous pression et dans l'urgence et déplorons à ce titre le report de cette instance. Nous les remercions par avance.

Monsieur le Directeur Académique, nous vous remercions.